

SERNHAC

prépare son avenir...



Bulletin municipal
Juillet 2011



URBANISME

3

4-5

SCOLAIRES

6



7 - 8

LOISIRS



8



CIVISME

9



AÎNÉS

10-11



11

12

PERMANENCES EN MAIRIE

Bureaux de la mairie ouverts du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h.

Tél. 04 66 37 08 25. Fax : 04 66 37 13 01
e-mail : mairie-sernhac@wanadoo.fr
Site de la commune :
mairie-sernhac.com

MONSIEUR LE MAIRE
Tous les jours de 10h à 12h et de 15h à 18h, de préférence sur rendez-vous.

Gérard Blanc
CONSEILLER GÉNÉRAL
MAIRIE DE MEYNES

M. Jacques REBOLLO
Adjoint aux finances,

Mme Michèle GUEIFFIER
Adjointe aux affaires sociales,

M. Philippe THOULOZE
Adjoint aux affaires scolaires,

M. Bernard PIALOT
Adjoint à l'urbanisme,

vous reçoivent sur rendez-vous.
Contacter l'accueil de la mairie pour fixer l'heure et le jour des rendez-vous.

Jean-Marc Roubaud
DÉPUTÉ
VILLENEUVE LES AVIGNON
PERMANENCE EN MAIRIE D'ARAMON



Journal municipal de la commune de Sernhac (30)
Directeur de la publication
Michel Paulin
Responsable de la rédaction
Jacques Rebollo
Conception AB OVO, 04 66 62 93 63

NUMÉROS UTILES

Gendarmerie	17
Pompiers	18
SAMU	15
SAUR	04 66 38 41 01
Mairie	04 66 37 08 25
Direction départementale de l'équipement	04 66 62 62 00
EDF	0 810 030 810
GDF	04 66 62 47 08
Docteur Boursset : Cabinet	04 66 37 07 17
Infirmières :	
Mme Karine Allier Sabatier	04 66 62 09 76
Mme Sophie Deforges	06 58 41 61 22
Mme Carole Benattar	06 64 05 03 51
Kinésithérapeutes :	
M ^{lle} Armelle Desclozeaux	06 35 28 17 13
M. Renald Chastel	06 16 60 21 12
École élémentaire	04 66 37 01 16
École maternelle	04 66 37 28 05
Micro-crèche	04 66 81 52 13
Communauté d'Agglomération NÎMES MÉTROPOLE	04 66 02 55 55

Jours et heures d'ouverture de la déchetterie :

- ◆ Lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
- Fermé le jeudi

Ramassage des ordures ménagères effectué par Nîmes Métropole :
04 66 02 54 54

- ◆ lundi et jeudi (conteneurs gris)
- ◆ mercredi tri sélectif (conteneurs bleus)

Conteneurs collectifs papiers et verre dans le village

Encombrants le 1^{er} lundi du mois (s'inscrire en mairie)
le 2^e lundi du mois ramassage des gros cartons

POINT INFO

Horaires d'ouverture :
8h à 12h et 14h à 18h
Téléphone : 04 66 20 68 32
Mail : pointinfo-sernhac@orange.fr

DES AMÉNAGEMENTS, DES PROJETS ET LE SOUCI DE L'ENVIRONNEMENT



Mesdemoiselles, Mesdames, Messieurs, chères Sernhacoises, chers Sernhacois,

Comme je vous l'indiquais dans le bulletin de fin d'année le giratoire au croisement des routes départementales 205 et 986L est terminé. Il préfigure les aménagements futurs de cette zone.

En effet, si nos projets se concrétisent, un Parc Résidentiel de Loisirs de 450 emplacements verra le jour. Il permettra de pérenniser les finances locales, de développer l'offre commerciale du village, et d'offrir aux producteurs locaux (fruits et légumes, vins et autres) un très important marché en vente directe. Sans oublier les créations d'emplois qui seront nécessaires pour le fonctionnement de cette structure qui accueillera plus d'un millier de personnes en saison.

«si nos projets se concrétisent, un Parc Résidentiel de Loisirs de 450 emplacements verra le jour...»

Conscient des dégâts occasionnés à la voirie par les précédents hivers rigoureux que nous avons vécu, j'ai demandé que soit budgétisé un programme afin de remettre à niveau la qualité du revêtement des voiries communales. Les travaux débuteront dès la fin de l'été.

La protection de l'environnement est un sujet d'actualité, et il est pris en considération par la collectivité, mais il est regrettable qu'une minorité d'individus, peu soucieux de respecter les règles élémentaires de civisme, viennent gâcher ces efforts.

C'est pourquoi, malheureusement, le Conseil municipal, lors de séance du 5 avril 2011 a dû se résoudre à sanctionner les comportements irrespectueux des règles par une amende de 135 € qui sera adressée aux contrevenants. La propreté du village est l'affaire de tous.

Je compte sur vous.

Sernhacoises, Sernhacois, je vous souhaite, à toutes et à tous de bonnes vacances.

Votre dévoué,

Michel Paulin,
maire de Sernhac
vice-président de Nîmes Métropole délégué aux petits patrimoines

Dénomination des rues et places

Le conseil municipal a décidé d'attribuer un nom de rue ou de place pour des parties de rue ou place qui n'avaient à ce jour aucune dénomination ou une dénomination incorrecte.

De ce fait,

La portion rue du grand chemin à la rue de la Calade est devenue «traverse de la Calade»

La portion rue du Grand Chemin à la rue de la Tour

est devenue «traverse de la Tour»

La portion du chemin de l'aqueduc à la rue du Barry est devenue «traverse rue du Barry»

La portion de la rue du Barry aux escaliers donnant rue du cimetière est devenue «impasse du Barry»

La portion rue de la Calade à la Placette est devenue «rue de la Placette»

Et enfin la «place du Grand Chemin» remplace la place du Crédit Agricole...

Facturation d'enlèvement des dépôts d'ordures et des déchets

Malgré nos multiples rappels à un peu plus de civilité, nous constatons hélas trop fréquemment de nombreux dépôts dans des lieux inappropriés, c'est-à-dire à l'extérieur des conteneurs et sur

l'ensemble du domaine public.

Le contrevenant se verra attribuer une sanction financière pour dépôts sauvages de 135€ qui sera réévaluée à 200€ en cas de récidive.

Le Budget 2010

Le vote annuel du budget constitue un acte politique fondamental dans la vie d'une collectivité locale; c'est au travers de ses orientations, de ses choix et de sa cohérence dans le temps qu'il prend tout son sens ; c'est aussi là que se dessinent le développement de la commune et ses projets pour demain.

Le jeudi 28 avril 2011, le budget communal a été adopté par le Conseil municipal pour l'année en cours.

Comme les ménages, la commune est confrontée à la hausse des dépenses : alimentation, électricité, gaz, carburant, petits matériels et fournitures pour l'entretien des bâtiments, etc.

Si les dépenses sont gardées à l'œil, l'objectif est, et reste, de garantir un service public de qualité aux Sernhacois.

Comme dans les années passées, le budget 2011 a été bâti avec une perspective de gestion saine sur le court comme sur le long terme. Il traduit la volonté d'améliorer les services courants à la population et

financer les projets essentiels à l'avenir.

C'est donc bien d'avenir dont nous parlons avec les signes évocateurs du moment. Nous devons agir dès aujourd'hui pour redonner de la capacité d'autofinancement. Les leviers sont multiples mais sensibles... Il nous reste donc à avoir encore plus de rigueur sur les dépenses courantes et à mener une réflexion sur la recherche de ressources.

20 000€ pour les associations en 2011

Chaque année, la commune verse aux associations locales des subventions pour soutenir leurs actions. Outre les subventions, le prêt de salles et de matériel pour pratiquer leurs activités, il y a les frais indirects liés à leurs mises en place (mobilisation des agents techniques, utilisation du matériel communal...) entraînant pour la collectivité des coûts non négligeables et surtout devant être pris en compte.

Les impacts de la CET :
(Contribution Economique Territoriale)

La taxe professionnelle, supprimée depuis le 1er janvier 2010 a été remplacée par la CET. Cette dernière est composée :

- de la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) assise sur le foncier des entreprises,
- et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) qui remplace la cotisation minimale de taxe professionnelle et qui est assise sur la valeur ajoutée produite par l'entreprise, à partir de 500 000€ de chiffre d'affaires et limitée à 3 % de la VA (valeur ajoutée), contre 3,5 % aujourd'hui. La somme de ces deux cotisations correspond au montant global de la Contribution Economique Territoriale (CET).

Depuis le 1er janvier 2010, c'est la Communauté d'Agglomération de Nîmes métropole qui perçoit le produit de la Contribution Economique Territoriale (anciennement taxe professionnelle unique). En contrepartie, la commune de Sernhac reçoit de Nîmes Métropole, une attribution de compensation définitivement fixée à 96030€.

Compte de gestion et compte administratif 2010

L'ensemble des comptes ont été voté à l'unanimité :

Section de Fonctionnement :

excédent de 455 461,16€

Section d'Investissement : excédent de 11 254,91€

Soit un excédent global de 466.716.07€

Budget Primitif 2011

Les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement s'équilibrent à 1 425 950€

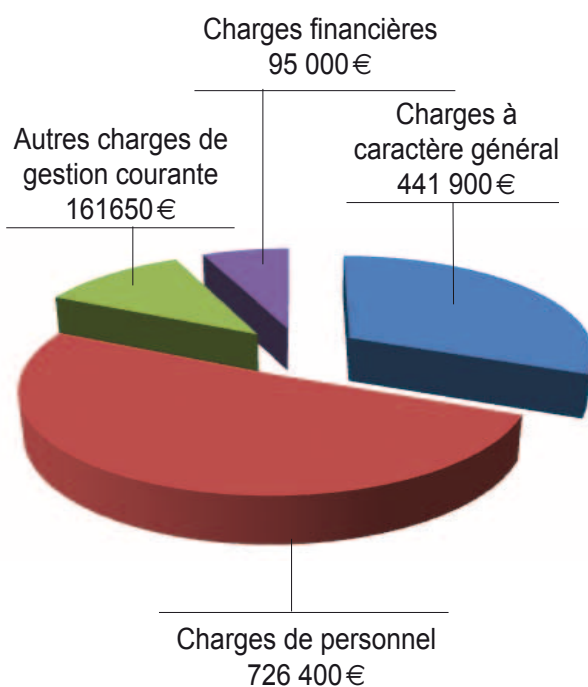
Les dépenses et les recettes de la section d'investissement s'équilibrent à 1 210 528,28€

Comme pour l'année précédente le taux des trois taxes (taxe d'habitation, taxe foncière bâti et non bâti) reste inchangé.

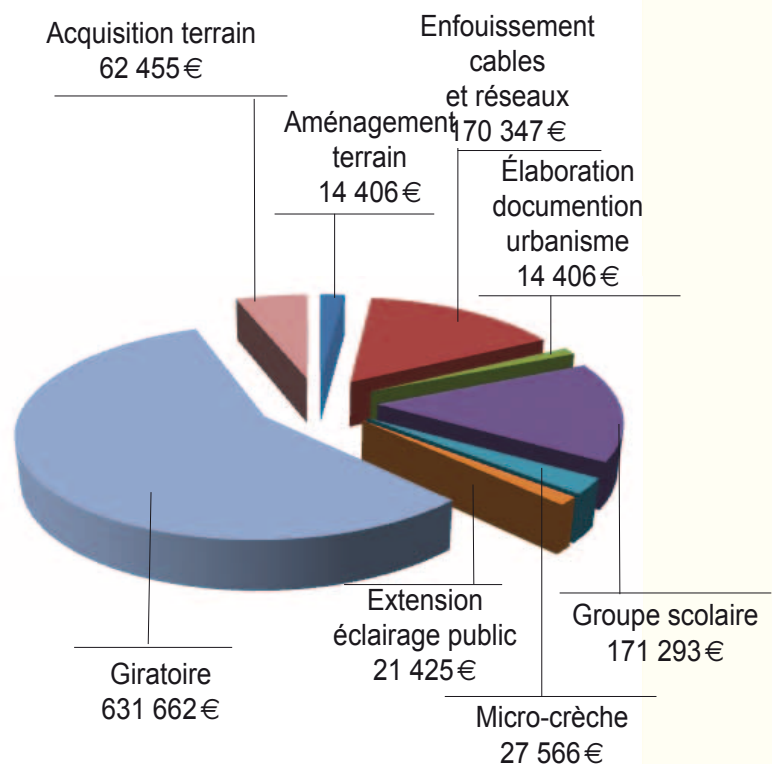
Où va l'argent de la commune ?

Le budget 2011 (dépenses réelles : 2 636 478€) est réparti en deux sections :

Répartition des charges de fonctionnement



Répartition des charges d'investissement



Les travaux dans la commune

GIRATOIRE

Les travaux du giratoire seront terminés fin juin après quelques retards de dépose d'une ligne par ERDF.

Ce giratoire va permettre de sécuriser la circulation et l'accès à notre commune.

Les espaces verts ne seront plantés qu'en octobre 2012 puisque les services du Conseil Général dans ce domaine ne l'ont pas programmé avant.

A ce jour le Département ne souhaite pas agrandir la voie tournante en sortie de rond point car ces travaux font l'objet d'une nouvelle étude et d'un nouveau marché.

CD 205

Patte d'oie en direction de Nîmes

Les travaux de réfection de cette voirie par le Département vont commencer courant juillet de ce fait, la circulation sera modifiée et l'accès en direction de Nîmes sera interdit. Une déviation sera mise en place pendant la durée des travaux.

Réseau Electrique

Les travaux d'extension du réseau électrique au niveau du château d'eau et de l'impasse du Vieux Moulin vont débuter début juillet. Ils s'intègrent dans un plan d'amélioration d'éclairage publique.



Bassins de rétention des ASF :

Les travaux de création des bassins de rétention sont suspendus jusqu'au 1^{er} trimestre 2012.

A ce jour, trois bassins sont en place sur les neuf bassins initialement prévus. Un seul est opérationnel, celui de la Route de Meynes.

Réfection de la voirie

La commune réalise une étude pour des travaux de réfection de voirie en bi-couche pour les chemins communaux suivants : une partie du Chemin de la Cave (au niveau du graton castillonnais), Chemin de la Bégude, une partie du Chemin des Roumettes et le Chemin des Prés.

CABLE NRA ZO (ADSL)

Dans le cadre du programme haut débit Régional et Départemental, un câble NRA ZO (ADSL), a été

installé sur la commune, causant quelques désagréments sur les lignes téléphoniques à l'ensemble de la population.

Désormais, 79% des lignes téléphoniques de la commune peuvent bénéficier d'au moins 2Méga, et certaines jusqu'à 20Méga.

À noter : le changement de débit n'est pas automatique. Chaque client doit faire modifier son contrat auprès de son fournisseur d'accès.

Vous pouvez consulter le site www.languedocroussillonhautdebit.fr ou appeler le :

0 810 00 93 57

pour connaître si la mise en place de ce câble a permis une évolution sur votre ligne.

Ecole maternelle Audiberte

Cette année encore les projets ont été nombreux chez les petits de Sernhac. L'école maternelle Audiberte a, en effet, multiplié les actions et ainsi profité au mieux des nouveaux locaux. Dès le mois de décembre l'ensemble de l'école se réunissait pour constituer une chorale et un marché de Noël dans la cour de récréation. Le début de l'année 2011 a été rythmé par les régulières sorties des élèves de Moyenne Section pour observer la nature et ses manifestations au cours des saisons et suivre plus précisément l'évolution de cerisiers. Pendant ce temps les élèves de grande section suivaient des cours de théâtre et préparaient leur représentation sur «la coccinelle mal lunée» qui allait se dérouler le 13 mai dans le restaurant scolaire. Les élèves de Petite Section, quant à eux, «chassaient» les panneaux de signalisation dans le village avant de se livrer à des épreuves de code (reconnaissance de quelques panneaux, connaissance de quelques comportements de piétons...) mais aussi de conduite (circuit dans la cour de récréation) et d'ainsi obtenir leur «permis tricycle et trottinette». Les trois classes se sont unies autour d'un marché aux fleurs début avril avant de planter des fèves (Moyenne section) et des salades (petites section) dans les petits jardins de l'école. Afin de protéger au mieux leurs plantations et ce de façon la plus naturelle possible, les enfants ont élevé des coccinelles qu'ils ont eu la joie de libérer très récemment. Depuis le



début du mois de juin tous les élèves bénéficient de séances de natation à la piscine de Meynes (voir photo) pour leur plus grand plaisir. La fête des écoles passée (cf. photo) l'année s'achève bientôt et avec elle les dernières sorties comme la visite de la Bambouseraie et l'emprunt du train des Cévennes pour les Moyens, la visite du théâtre d'Avignon pour les Grands et enfin deux jours dans le Vercors au cours d'une classe découverte pour les Petits. L'ensemble de l'équipe enseignante souhaite de très bonnes vacances à tous ses petits élèves et leur dit à bientôt, au 5 septembre pour une nouvelle année scolaire

Micro-crèche : premier bilan positif

La micro crèche du parc a ouvert ses portes au mois de septembre dernier. Après bientôt un an de fonctionnement, le bilan est plutôt positif.

A ce jour, 18 enfants sont inscrits pour un accueil de 10 maximum par jour.

Diverses activités leurs sont proposées au cours de la journée.

L'espace extérieur est en cours d'aménagement afin que les enfants profitent du plein air.

L'équipe est composée de 7 assistantes maternelles et d'une référente technique. Toutes ont suivi récemment une formation sur les gestes de premiers secours.

Une matinée découverte de l'école maternelle est prévue pour les enfants qui feront leur rentrée au mois de septembre.

Mme RENSON Peggy, référente technique de la crèche.

Le tremplin

La micro crèche et l'école maternelle Audiberte travaillent dans le même sens. En effet les deux directrices désireuses de soigner la liaison d'une collectivité à l'autre ont offert la possibilité aux enfants de la crèche de passer une matinée en compagnie de leurs futures maitresses et Atsem. Ils ont ainsi découvert les locaux qu'ils fréquenteront à la rentrée prochaine et ont participé à la collation, à une séance de chants mais aussi à un parcours sportif au milieu des actuelles petites sections. Ce moment privilégié agit comme un véritable tremplin pour les enfants qui vont bientôt quitter la crèche pour prendre le chemin de l'école.

École élémentaire : une fête réussie



Une année bien chargée pour les enfants de l'école élémentaire.

L'année 2010 s'est achevée en fête avec le marché de Noël, occasion pour les enfants de présenter leurs créations autour du thème des fêtes de fin

d'année. Ce fut aussi l'occasion pour la chorale de l'école faire ses débuts qui furent encourageants.

2011 s'est inscrit sous le signe des activités en tout genre pour les élèves de l'école : des sorties sportives dans le cadre de l'USEP ou pour suivre un cycle natation pour chaque classe au bassin Nemausa, des animations proposées par le Syndicat mixte des gorges du Gardon pour découvrir le Land Art et les rapaces de notre région ou des séances de théâtre pour envisager différemment l'expression corporelle.

La classe de Cm2 s'est investie dans une correspondance avec plusieurs classes de la communauté de commune du Grand Alès et des classes du Burkina Faso. Ces échanges ont fait l'objet de

la création d'une pièce de théâtre que Guy Gatepaille, le conteur avec lequel ils ont travaillé, a emporté en Afrique. Les élèves ont eu la joie de proposer cette pièce à leurs correspondants dans les classes visitées ainsi qu'à leurs parents lors d'une magnifique soirée à la salle polyvalente. Cette soirée fut l'occasion de lancer le projet solidaire mis en place pour venir en aide aux enfants du Burkina Faso.

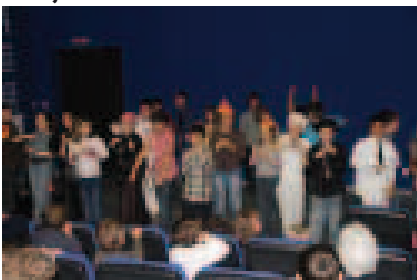
Toute l'école s'est retrouvée pour l'exposition artistique du village avec pour thème « à la manière de... »

Le 17 juin a rassemblé les enfants pour la fête de l'école qui fut une belle réussite avec au programme danses et chorale de l'école.

Une bonne initiative

Sous l'impulsion de la « Petite Jeunesse Sernhacoise » des aubades à la population ont été effectuées lors de la dernière fête votive. L'ensemble des fonds récoltés ont été remis au CCAS pour des œuvres sociales.

Lors de la prochaine édition de la fête votive, les aubades à la population toujours sous l'égide de la « Petite Jeunesse Sernhacoise » seront effectuées, avec pour but cette année d'apporter des activités sup-plémentaires lors de ces journées festives.



CCAS

Lors des derniers bulletins municipaux, nous vous informions qu'une banque alimentaire était mise en place pour venir en aide aux plus démunis. La livraison des colis s'effectue par un membre du CCAS, un jeudi sur deux de 16 h à 18 h. Pour connaître les dates contacter le secrétariat de la mairie. Pour tous renseignements s'adresser à Madame Michèle GUEIFFIER au 04 66 37 08 25

Prochaines manifestations organisées par le CCAS :

■ Octobre : semaine bleue, décembre : repas des aînés

Centre de loisirs : un petit monde qui «s'éclate»

Durant les vacances pascales, les enfants sont entrés dans l'univers « Cheyenne » de Butch Cassidy et le Kid. Après la création de décors et de mises en scène des enfants et animateurs, le centre de loisirs ressemblait à « Michigan Sernhac » petit village du Far West. Et l'atelier photos réalisé en fin de deuxième semaine reflétait bien cette ambiance « Western ».

Notre chevauchée fantastique nous a conduit jusqu'à « OK CORRAL » où nous nous sommes plongés dans une ambiance féérique à travers les jeux et les spectacles. Mais pour clôturer la deuxième semaine nos chérubins se sont également incarnés en cow-boy lors de la sortie équestre en Camargue

à « l'écurie des dunes » du Grau du Roi.

En cette période, où le ciel nous sourit nous imaginons déjà, pour nos bambins, le centre de loisirs du mois de Juillet où nos deux fils conducteurs seront la « Savane » et « Au fil de l'eau ».

Cette deuxième édition du centre de loisirs de juillet, nouvelle génération, sera riche en émotion.

Effectivement notre équipe d'animation est déjà sur le qui-vive et proposera à nos enfants des activités sportives, manuelles, artistiques et des sorties ludiques dans notre région.

Toute cette créativité permettra non seulement d'identifier notre lieu d'accueil aux vacances grâce aux décors

mais aussi d'y développer une ambiance de franche camaraderie.

Chaque semaine nous invitera à voyager au travers de nos thèmes : Petits et Grands partiront à l'aventure en accrobranches au FOREST PARC, et nous découvrirons la faune sauvage du Zoo de la BARBEN. Puis « au fil de l'eau » nous découvrirons le parc aquatique de la BOUSCARASSE et les toboggans géants du GRAND BLEU.

Le programme de ces quatre semaines de vacances est disponible sur les trois communes de Sernhac, Meynes et Saint Bonnet du Gard.

La directrice du centre de loisirs, Sylvie Bouju.

FARFADETS : une exposition de qualité



C'est une exposition qui propose un charmant mélange de sculptures, céramiques, peintures, joaillerie, de l'artisanat ainsi qu'un vaste choix de minéraux sous

toutes ses formes. Il y en a partout et on découvre à chaque regard quelque chose de nouveau.

C'est à l'initiative de Serge et Jean-Marc Roumejon et en partenariat avec la municipalité qu'est née cette manifestation qui a réunie de nombreux artistes durant deux jours (les 21 et 22 mai derniers) dans le cadre de la



salle polyvalente et ce en présence de Michel Farrugia Maître d'atelier à Sète, la Grande Motte, le Grau du Roi et Montpellier.

Après le traditionnel vernissage, les lauréats du concours organisé avec la collaboration des écoles ont été récompensés et cela démontre

l'important vivier d'artistes en herbe que compte notre commune.

La municipalité espère que cela se traduira par l'ouverture prochaine d'une école de peinture et ce dans le cadre de la création d'une association ouverte à tous les niveaux.

Dans cet univers plein de bruit et de fureur, c'est le bruit des uns qui provoque la fureur des autres. Extrait des Quat' saisons (Antoine Blondin)



Bruits inutiles ou agressifs

Les troubles de voisinage les plus fréquents entrent dans la catégorie «bruits de comportement», également appelés bruits domestiques. Ils correspondent aux bruits inutiles ou agressifs de la vie quotidienne, provoqués, directement ou non, par des comportements désinvoltes.

Selon la loi, la notion de bruits de voisinage englobe les bruits de comportement, les bruits provenant des activités professionnelles non classées pour la protection de l'environnement, les activités de loisirs dont le fonctionnement normal est peu bruyant et les bruits provenant des chantiers.

Notion de nuisances sonores

Les nuisances sonores constituent sans doute le type de trouble de voisinage le plus commun.

■ Ces nuisances sonores résultent des bruits excessifs ou incessants provoqués par l'activité humaine de jour comme de nuit.

Ainsi, toute personne qui est à l'origine d'un bruit particulier susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage peut voir sa responsabilité engagée.

Les bruits excessifs de voisinage ne sont pas une fatalité !

Nature des nuisances sonores
Peuvent être considérés comme des bruits excessifs ou incessants:

■ Les cris des animaux (abolements de chiens, basse court...).

■ Les bruits provenant de la télévision, des instruments de musique ...

■ Le bruit provenant des outils de jardinage ou de bricolage.

Sur ce point il existe des horaires d'utilisations de ces outils. Il vous est donc conseillé de vous renseigner auprès de la mairie.

Outre ces bruits de voisinage domestiques, constituent également des nuisances sonores, les bruits liés aux activités professionnelles ou de loisir telles que les discothèques, chantiers...

Pour ce type de nuisances il existe une réglementation spécifique (art L112-16 CCH).

Mais attention, il faut bien distinguer les bruits incontournables du voisinage, des bruits excessifs et persistants, au risque d'engager des procédures abusives et d'être condamné, à ce titre, au paiement de dommages et intérêts.

Lorsque ces nuisances sonores sont perpétrées la nuit (entre 22h et 6h) elles peuvent être réprimées sur le terrain du tapage nocturne, infraction prévue par l'article R 623-2 du Code Pénal. Les bruits nocturnes sont consi-

dérés comme punissables dès lors qu'ils sont perpétrés à l'intérieur d'une habitation, qu'ils sont perçus de l'extérieur et qu'ils troublent la tranquillité du voisinage.

Les auteurs de tapage nocturne peuvent être punis d'une amende pouvant atteindre 450€.

Que faire ?

Les démarches amiables

Votre première démarche sera d'informer la personne responsable de ces troubles. Invitez-la par exemple à se rendre compte par elle-même des désagréments occasionnés et essayez de trouver ensemble des solutions de bon sens. Conservez votre sang froid. Les cris et les insultes ne feront qu'envenimer les choses. Si rien ne change adressez-lui une simple lettre, puis une lettre recommandée avec A.R. dans laquelle vous lui rappelez la gêne que vous subissez et les démarches déjà accomplies (entrevue, 1^{ère} lettre). Décrivez les bruits que vous percevez, leurs tranches horaires et demandez qu'ils cessent en fixant éventuellement un délai. Tenez compte de la nature de ceux-ci. Le niveau sonore d'une télévision peut être baissé tout de suite alors qu'il faudra plusieurs jours pour

une climatisation.

Les démarches administratives

Intervention d'un tiers

Vous pouvez faire appel à différents tiers qui pourront vous aider à faire cesser les nuisances sonores qui vous indisposent. Vous pouvez par exemple saisir le syndic de copropriété de votre lotissement pour qu'il fasse respecter le règlement de copropriété qui interdit certainement tout trouble du voisinage. Vous pouvez

aussi faire appel au bailleur du locataire bruyant ou à la mairie qui enverra un agent municipal assermenté pouvant venir constater les troubles de jour comme de nuit. La gendarmerie ou la préfecture pourront également vous venir en aide. Intervention d'un conciliateur Au cours d'une réunion, le conciliateur proposera une solution respectant les intérêts de chacun. Le compromis, signé par les deux parties sera déposé au tribunal et peut donner force

exécutoire à ce constat. A noter que le recours à un conciliateur est entièrement gratuit et peut ainsi éviter d'engager un procès.

Mais avant tout le bon sens doit l'emporter...

Contre les nuisances des pigeons...



■ Un grand nombre de pigeons logés dans le centre du village, détériorent les habitations de certains administrés. Aussi, nous sollicitons les propriétaires de biens laissés en l'état d'abandon d'obstruer les ouvertures des bâtiments afin de limiter les nichées.

... et les administrés indécents

■ La commune a délibéré afin de verbaliser les personnes qui jettent leurs ordures en dehors des conteneurs. En effet, de plus en plus de personnes jettent des ordures ménagères dans des conteneurs qui ne sont pas prévus à cet effet ou au pied de ceux-ci. Nous vous demandons de bien vouloir honorer les jours de collecte, un peu de civisme et le respect des autres.



Avec Présence 30, ménagez votre temps libre !



Les services à la personne contribuent au mieux-être de chacun en facilitant la vie quotidienne de ceux qui ont de plus en plus

besoin de déléguer certaines tâches (entretien de la maison, repassage, garde d'enfants, petits travaux de jardinage etc.).

Ouverts à l'ensemble des Gardois, sans condition de ressources, le développement rapide des services à la personne représente un enjeu territorial majeur en contribuant à

la création de nouveaux emplois de proximité, à la professionnalisation et à la pérennisation des emplois existants dans ce secteur, tout en participant à l'amélioration de la qualité de vie de nombreuses personnes.

Depuis bientôt quarante ans Présence 30, intervient sur l'ensemble du Département du Gard et propose une gamme étendue de services à domicile, adaptés aux besoins des plus âgés ou handicapés (courses, travaux ménagers, préparation et aide aux repas, téléassistance) mais également à ceux des jeunes actifs qui recherchent un soutien dans leur vie quotidienne.

Présence 30 propose plusieurs dispositifs

« Simplicité et tranquillité » afin de faciliter le recours à une Aide à Domicile sans que cela ne devienne un casse-tête.

Présence 30 délivre l'ensemble de ces services sur la commune de SERNHAC.

Pour une information plus complète et un accès à ces services, vous pouvez contacter :

Madame Janine CALVO, Référent Local de l'association sur SERNHAC au 04 66 37 21 07

Ou l'agence Présence 30
REMOULINS : 1, rue des Trois Aveugles - 30210 - REMOULINS
04 66 70 50 70

Agenda des manifestations

★ 13 juillet : 22h 📍 Feu d'artifice
22h30 📍 Encierro

★ 14 juillet : 11h 📍 Abrivado - Bandido
18h 📍 Abrivado - Bandido

★ 12 au 15 août : Fête votive

❖ Le 12 - 17h 📍 Graine de razeteurs dans les arènes

❖ Le 13 - 11h 📍 Vachette + petit veau

18h 📍 Abrivado - Bandido

21h30 📍 Course de vachette primée

❖ Le 14 - 9h 📍 Déjeuner au pré

11h 📍 Abrivado longue (départ Meynes)

17h 📍 Vaches landaises

22h 📍 NUIT DE PAMPELUNE - ABRIVADO BAN-

DIDO - ENCIERRO

❖ Le 15 - 11h 📍 Abrivado longue GAZE (traversée du Gardon)

18h 📍 Taureaux mousse

21h30 📍 Encierro

★ Le 8 octobre : 11h 📍 Finale concours abrivado organisée par NÎMES
MÉTROPOLE (six manades)

17h30 📍 Bandido

★ Le 6 novembre : 11h 📍 Abrivado - bandido des pères Noël

16h 📍 Abrivado - bandido des pères Noël